

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF A LA RÉALISATION D'UN PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU PLESSIS-PÂTÉ

Par arrêté n°2016/SP2/BAIE/022 du 25 mai 2016 la Préfète de l'Essonne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation d'un projet de renouvellement urbain sur le territoire de la commune du Plessis-Pâté.

Cette enquête est régie par les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête publique se déroulera du **20 juin 2016 au 06 juillet 2016 inclus**.

Par ordonnance du tribunal administratif de Versailles en date du 11 mai 2016, M. Jean-Pierre BELLEC a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, ainsi que M. Arnaud STERN, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la conduite de cette enquête.

Le dossier d'enquête, ainsi que deux registres d'enquête à feuillets non mobile seront mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivants à :

la mairie du Plessis-Pâté sise Place du 8 mai 1945 :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 18 h 00,

Mercredi de 08 h 30 à 12 h 00,

Samedi de 09 h 00 à 12 h 00.

Les observations du public sur l'utilité publique de l'opération pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie du Plessis-Pâté.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

à la mairie du Plessis-Pâté :

Lundi 20 juin 2016 de 15 h 00 à 18 h 00,

Samedi 2 juillet 2016 de 09 h 00 à 12 h 00,

Mercredi 6 juillet 2016 de 09 h 00 à 12 h 00.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, transmettra à la sous-préfète son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la sous-préfecture de Palaiseau (bureau des actions interministérielles et de l'environnement), ainsi qu'en mairie du Plessis-Pâté.

A l'issue de l'enquête, la Préfète de l'Essonne prononcera par arrêté, au profit de la commune, l'utilité publique du projet et un arrêté de cessibilité, ou une décision motivée de refus.